



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9/11/2022
N°293

FRANCE 2030 : PREMIERS LAUREATS ET 2 NOUVEAUX APPELS À PROJETS POUR ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS AGRICOLES ET RENFORCER NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN PROTÉINES

Dans le cadre de France 2030, et plus particulièrement de la stratégie d'accélération « Alimentation durable et favorable à la santé », Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, annoncent avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, les premiers lauréats de l'appel à projets « Protéines de légumineuses » et l'ouverture de la seconde vague. A cette occasion, un second dispositif est ouvert afin de permettre le développement d'une offre compétitive de protéines et de diversifier les sources de protéines pour l'alimentation humaine et animale. Ces deux dispositifs vont renforcer notre souveraineté protéique en développant des surfaces agricoles dédiées et en diversifiant les sources de protéines pour l'alimentation humaine.

Structurer les filières et les territoires, accompagner l'industrialisation des solutions et créer les conditions d'un système alimentaire durable, structuré et compétitif sont au cœur des ambitions de France 2030. Ce plan inédit, consacrant plus de 2,3 milliards d'euros aux transitions agricoles et alimentaires, doit permettre d'investir dans les solutions d'avenir pour accélérer le déploiement de la 3^{ème} révolution agricole, celle du vivant et de la connaissance au service de notre souveraineté alimentaire.

Ouverts à hauteur de 55 millions d'euros dans le cadre de France 2030, ces deux appels à projets visent à faire émerger des projets collectifs de recherche et les accompagner de leur réalisation jusqu'à leur déploiement.

DES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES POUR RENFORCER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA FRANCE ET AMÉLIORER LA NUTRITION DES FRANÇAIS : 3 PREMIERS LAURÉATS

La première vague de l'appel à projets « Protéines de légumineuses » visant à faire émerger une offre compétitive de protéines de légumineuses, en vue de diversifier les sources de protéines dans l'alimentation humaine, s'est close le 28 avril 2022.

Elle a permis de **financer 3 projets pour une subvention totale de 7,9 millions d'euros**, associant des consortiums de partenaires publics et privés, scientifiques, techniques, industriels souvent en lien fort avec les filières pour maximiser le déploiement et l'impact des solutions développées.

Ces projets ambitieux visent notamment à :

- développer des sources de protéines de soja local et durable (SOYSTANABLE, Coordination Université Toulouse Paul Sabatier III) ;
- favoriser la consommation de légumes secs (JACK, Coordination École Supérieure d'Agriculture - Membre de l'Université Bretagne Loire) ;
- accroître la consommation des protéines de légumineuses (LETSPROSEED, Coordination INRAE).

Ces projets s'inscrivent en cohérence avec [les 3 priorités de la Stratégie nationale pour les protéines végétales](#) souhaitée par le Président de la République et déployée depuis 2020 par le plan France Relance.

UNE VOLONTÉ D'ALLER PLUS VITE : UNE DEUXIEME VAGUE POUR L'APPEL A PROJETS « PROTEINES DE LEGUMINEUSES »

Afin d'accélérer la dynamique déjà enclenchée, la deuxième vague de l'appel à projets « Protéines de légumineuses » ouvrira le 2 novembre 2022.

Dotée d'une enveloppe de 22,1 millions d'euros, elle aura pour objectifs, tout comme la vague 1, de lever les verrous scientifiques et techniques dans les domaines de la production agricole, de la transformation alimentaire et de l'adoption des légumineuses par les consommateurs (développement des qualités visuelles, gustatives, olfactives, etc.) afin de faire émerger une offre compétitive de protéines de légumineuses, en vue de diversifier les sources de protéines pour l'alimentation humaine.

Construits sur des partenariats public-privé, les projets devront impliquer au moins un organisme de recherche et une entreprise, et s'étendre sur une durée de 3 à 6 ans.

Des propositions sont attendues sur les trois axes de l'appel à projets « Protéines de légumineuses » (Production de légumineuses ; Transformation et consommation de légumineuses ; Diversification et optimisation).

Opéré pour le compte de l'Etat par l'Agence Nationale de la Recherche, l'appel à projets « Protéines de légumineuses » ouvrira le 9 novembre 2022. La date de relève est prévue le 27 avril 2023 à 11 heures.

Adresse de consultation de l'appel à projets :

<https://anr.fr/ProtLeg-2022>

UNE VOLONTÉ D'ALLER PLUS LOIN : OUVERTURE DE L'APPEL À PROJETS « DIVERSIFICATION DES SOURCES DE PROTÉINES »

Afin de renforcer notre souveraineté protéique, il apparaît crucial de permettre une plus large diversification des sources de protéines pour l'alimentation humaine et animale. Cela implique de mobiliser les potentialités de la France en matière de protéines innovantes issues de nouvelles sources telles que les micro-algues, les insectes ou celles issues de biotechnologies dans le cadre d'approches de type « économie circulaire ».

Doté de 25 millions d'euros, le nouvel appel à projets « Diversification des sources de protéines » ouvrira le 2 novembre 2022 et visera à transformer des potentialités en projets concrets, en levant plusieurs verrous liés aux technologies de production, à l'impact environnemental ou sanitaire de celle-ci, ainsi qu'en améliorant pour les consommateurs les qualités des produits développés (visuelles, gustatives, olfactives, praticité d'usage ...).

Construits sur des partenariats public-privé, les projets devront impliquer au moins un organisme de recherche et une entreprise, et s'étendre sur une durée de 3 à 5 ans.

Face à la nécessité de développer des nouvelles ressources protéiques pour l'alimentation humaine et animale, cet appel à projets pourra soutenir des projets relatifs à la meilleure connaissance de ces ressources, à leurs valorisations, à leur aptitude à une transformation alimentaire éco-agile, et à leur adoption.

Opéré pour le compte de l'Etat par l'Agence Nationale de la Recherche, l'appel à projets « Diversification des sources de protéines » ouvrira le 9 novembre 2022. La date de relève est prévue le 9 mai 2023 à 11 heures.

Adresse de consultation de l'appel à projets :

<https://anr.fr/diversification-proteines-2022>

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a déclaré : « *Les protéines constituent le premier maillon de notre chaîne alimentaire, elles sont indispensables à l'alimentation humaine et animale. En favorisant la production de légumineuses et la diversification des sources de protéines, nous soutenons les producteurs engagés dans la réponse aux nouveaux besoins des consommateurs, tout en renforçant notre souveraineté alimentaire. Tendre vers plus d'autonomie, notamment dans l'alimentation des animaux d'élevage, promouvoir des modes de production durables, développer l'offre de légumineuses, tels sont les engagements du Gouvernement à travers France 2030 et la stratégie nationale pour les protéines végétales. Je salue ces nouvelles mesures et félicite les premiers lauréats de l'appel à projets Protéines de légumineuses.* »

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a déclaré : « *La transition alimentaire constitue un pilier de la transition écologique. Le sujet des protéines en est la preuve : accompagner le développement de sources nouvelles c'est soutenir l'évolution des régimes alimentaires vers des protéines à moindre impact. C'est également l'occasion d'accompagner la transition des systèmes agricoles, avec notamment le développement de cultures de diversification riches en protéines, et ainsi de rendre plus résilients notre production. La création de filières durables sur toute la chaîne est une condition essentielle à l'amélioration de notre souveraineté alimentaire.* »

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a déclaré : « *Produire et consommer davantage de légumineuses est une évidence pour la transition énergétique, comme pour notre souveraineté alimentaire en protéines et notre santé. Pour autant, ces changements créent de nombreux*

défis tant sur les pratiques agricoles qu'alimentaires : la recherche se mobilise pour répondre à ces interrogations et relever le défi d'une alimentation plus saine, durable et souveraine. »

Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie, a déclaré : « Les défis démographique et écologique auxquels la planète est confrontée nous obligent à réfléchir au développement à plus grande échelle de nouvelles sources de protéines. Je suis convaincu que les dispositifs France 2030 joueront un rôle majeur dans l'émergence et la structuration des filières de production de ces protéines alternatives. »

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Marc Fesneau - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Christophe Béchu - presse@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Sylvie Retailleau - presse-mesri@recherche.gouv.fr - 01 55 55 82 00

Cabinet de Roland Lescure – presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence nationale de la recherche - 01 78 09 80 70 - Katel.LEFLOCH@agencerecherche.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

À propos de l'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».